



TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES

En vigueur au 1^{er} janvier 2018

RESTAURATION MUNICIPALE

SCOLAIRES

Restauration scolaire	Tarif au repas	Tarif allergique
Tarif 1 (QF1) de 0 à 518,99 €	2,00 €	1,70 €
Tarif 2 (QF2) de 519 à 777,99 €	2,85 €	2,45 €
Tarif 3 (QF3) de 778 à 1219,99 €	3,00 €	2,55 €
Tarif 4 (QF4) de 1220 à 1585,99 €	3,55 €	3,05 €
Tarif 5 (QF5) à partir de 1586 €	4,05 €	3,45 €

- **Pénalité de retard (par 1/4 d'heure) : 5€**
- **Majoration tarifaire « présence sans réservation préalable » : 5€**

PERSONNES ÂGÉES

(plus de 65 ans / 60 ans sous conditions)

Les repas (sous conditions de ressources « minimum vieillesse » N-1)	
• PERSONNE SEULE Tarif 1 si ressources annuelles (alloc. comprises) < 8907,34 € Tarif 2 si ressources annuelles (alloc. comprises) > 8907,34 €	Tarif 1 : 3,90 € Tarif 2 : 5,30 €
• MENAGE Tarif 1 si ressources annuelles (alloc. comprises) < 14 181,30 € Tarif 2 si ressources annuelles (alloc. comprises) > 14 181,30 €	
Transport et conditionnement	0,95 €

ACCUEILS DE LOISIRS

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	
Repas	2 €	2,85 €	3 €	3,55 €	4,05 €	<ul style="list-style-type: none"> • Application du QF5 si non présentation des justificatifs demandés dans le dossier d'inscription. • Pour les accueils de loisirs, application du demi-tarif (hors tarifs repas et temps d'activités périscolaires du vendredi) dès le second enfant. • Pour les accueils de loisirs été uniquement, les familles pourront s'acquitter de leur participation en deux fois. • Pénalité de retard (par 1/4 d'heure) : 5€ • Majoration tarifaire « présence sans réservation préalable » : 5€
Repas « allergique »	1,70 €	2,45 €	2,55 €	3,05 €	3,45 €	
Nouvelles activités périscolaires du vendredi (forfait 3h)	1,05 €	1,65 €	2,70 €	3,75 €	5,25 €	
Périscolaires // Péri-activités (matin ou soir) (forfait 2h)	0,70 €	1,10 €	1,80 €	2,50 €	3,50 €	
Demi-journée	1,05 €	1,65 €	2,70 €	3,75 €	5,25 €	
Journée	2,45 €	3,85 €	6,30 €	8,75 €	12,25 €	

QF 1 : de 0 à 518,99 € // QF 2 : de 519 à 777,99 € // QF 3 : de 778 à 1219,99 €
QF 4 : de 1220 à 1585,99 € // QF 5 : 1586 € et plus

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

Tarif 1 (QF1) de 0 à 518,99 €	26,95 €	Tarif 1 (QF1) de 0 à 518,99 €	26,95 €
Tarif 2 (QF2) de 519 à 777,99 €	37,05 €	Tarif 2 (QF2) de 519 à 777,99 €	33,65 €
Tarif 3 (QF3) de 778 à 1219,99 €	47,15 €	Tarif 3 (QF3) de 778 à 1219,99 €	40,40 €
Tarif 4 (QF4) de 1220 à 1585,99 €	57,25 €	Tarif 4 (QF4) de 1220 à 1585,99 €	47,15 €
Tarif 5 (QF5) à partir de 1586 €	67,35 €	Tarif 5 (QF5) à partir de 1586 €	53,85 €

Location annuelle des instruments 31,85 €

Les usagers membres actifs et assidus d'une association culturelle cominoise reconnue comme inscrite dans la promotion de la Musique ou des Arts plastiques, bénéficieront, sur rapport d'un membre dirigeant de ladite association, du remboursement de 50% du droit annuel acquitté. Ce remboursement est porté à 75% en cas de participation à deux associations répondant aux caractéristiques précitées.

- **Pénalité de retard (par 1/4 d'heure) : 5€**

MÉDIATHÈQUE DUCARIN (BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA ET LUDOTHÈQUE)

Abonnement annuel individuel 10 €